



Cgt Culture

REFERENDUM 2007

Ministère de la Culture

ECOLES D'ARCHITECTURE

Il faut un plan d'urgence pour les écoles d'architecture

La consultation générale du personnel

D'ici le 19 mars 2007, nous sommes tous appelés à voter. Cette consultation générale de l'ensemble des agents du Ministère de la Culture sert à déterminer la représentativité des organisations syndicales. Elle permet le renouvellement dans chaque école des comités techniques paritaires, des comités d'hygiène et de sécurité, et de la commission nationale de concertation des écoles d'architecture. Cette commission a les attributions d'un CTP central des écoles. Sa mise en place était réclamée depuis longtemps par la CGT qui voulait que la tutelle administrative apporte des réponses cohérentes et nationales aux problèmes communs et transversaux qui se posent dans toutes les écoles.



La crise des écoles d'architecture est, pour la CGT, essentiellement une crise des moyens.

Nous avons constamment alerté le ministre ces trois dernières années sur la situation de pénurie qui règne dans les écoles :

- Pénurie de personnels,
- Pénurie de locaux,
- Pénurie de moyens financiers .

Cette situation est d'autant plus inacceptable que de nombreux jeunes aspirent à s'engager dans les études d'architecture et que les demandes de pré-inscription augmentent massivement. Toutes les comparaisons commandent un plan ambitieux :

Il y a 45 architectes en France pour 100 000 habitants quand il y a en a 80 en moyenne en Europe et même 120 en Allemagne et au Danemark. Et pire, la politique malthusienne conduit à ne pas remplacer les départs à la retraite par des nouveaux diplômés.

Le budget moyen accordé à une école d'architecture en Europe (parmi les quinze pays les plus riches) s'élève à 18 000 €. Un lycéen français coûte 10 000 € à l'Etat par an, un élève en architecture en France 6 000 €.

Alors que l'actualité souligne l'ampleur de la crise du logement, que tous les pays intègrent l'architecture dans leur vision du développement de la société, cette politique de stagnation est intolérable.

Toute solution qui éviterait un effort considérable de moyens ne peut conduire qu'à des rafistolages.

La CGT met donc au centre de son action la volonté d'obtenir :

- Un recrutement massif d'effectifs statutaires, ATOS et enseignants,
- De vrais déroulements de carrières pour les enseignants, souvent bloqués au 1^{er} niveau de grade,
- Un statut d'enseignant qui permette de développer la recherche en architecture afin que le doctorat en architecture ne reste pas lettre morte,
- Un avenir professionnel pour tous les agents sur statut précaire qui contribuent largement au fonctionnement des écoles,
- Une transformation massive de postes de C en B pour les ATOS qui assurent des responsabilités sans aucun rapport avec leur grade et leur salaire et un repyramidage général,
- Un nouveau plan ambitieux de construction et d'agrandissement des locaux,
- Des budgets de fonctionnement et d'investissement à la hauteur des besoins et des enjeux.

...Votez CGT-Culture...Votez CGT-Culture...Votez CGT-Culture...

3 ans de réforme

Ces trois dernières années ont été consacrées à la mise en place du LMD. Quelle que soit notre opinion sur la question de l'harmonisation des diplômes européens, il faut constater que cette réforme a été imposée sans bilan de la réforme de 1998, sans véritable concertation et dans la précipitation.

Il faut rappeler que les textes sont parus un an après la mise en place de la réforme dans les écoles, ce qui a entraîné un flottement et une désorganisation dont nous souffrons toujours (programmes non stabilisés, PFE impraticable) sans compter l'annulation de l'arrêté HMOP par le Conseil d'Etat.

Dans cette tourmente, nous avons pris toute notre place. Nous avons soutenu le combat des étudiants contre l'introduction de l'Ordre des architectes dans les écoles et nous avons constamment défendu le principe républicain selon lequel les diplômes comme l'habilitation devaient être délivrés par les écoles et non par les professionnels. Cette prise de position est d'autant plus importante que l'ordre national va revenir à la charge après la décision du Conseil d'Etat de casser l'arrêté fixant le cadre de l'HMOP.

Mais la réforme reste inachevée

La réforme LMD prévoit la création d'un doctorat en architecture. Pour qu'il puisse exister, il faudrait développer la recherche dans les écoles. Et ceci ne peut se faire qu'en mettant en place un statut d'enseignant-chercheur et un nouveau statut juridique (EPSCP) pour les établissements.

Or certaines écoles, par manque de moyens et de chercheurs, ne pourront pas accéder à ce statut. La CGT a proposé un moratoire couvrant toute la période de mise à niveau de toutes les écoles afin que celles-ci y accèdent toutes en même temps. L'administration a refusé cette solution. Car celle-ci impliquait un effort financier considérable et ce ne sont pas les 2 millions d'euros qui ont été octroyés au budget 2007 qui vont permettre cette mise à niveau.

Deux ans et demi après la mise en application du premier volet de la réforme, le nouveau statut d'enseignant-chercheur et le nouveau statut d'établissement qui devaient la compléter n'ont toujours pas vu le jour.

Cette réforme qui alourdit la charge des personnels enseignants et ATOS s'est faite sans moyens supplémentaires. Les ATOS, par exemple, dans les services de la pédagogie, doivent assumer l'organisation de deux jurys au lieu d'un, ce qui aboutit au doublement de la charge de travail avec le quadruplement des stages, etc...Les services des inscriptions, avec le doublement parfois des demandes, ont vu leur charge croître. De plus, la mise en place de la LOLF a généré des nouvelles tâches pour les services du personnel et les services financiers.

Les écoles souffrent d'un sous-effectif permanent

- Sous-effectif d'enseignants titulaires qui a conduit à recruter massivement des enseignants vacataires (près de 1300 en 2004/2005) alors que les enseignants titulaires ou contractuels ne dépassent pas 1000.
- Sous-effectif d'ATOS. Les postes de titulaires non remplacés ont été comblés par des personnels précaires.
- De plus, quand 3% des postes sont vacants pour l'ensemble du ministère, il y a 7,5% de taux de vacance dans les écoles.

La précarité généralisée gangrène les écoles

Après l'embauche massive d'emplois aidés (CEC, CES, Emplois jeunes) sur des postes correspondant à des besoins permanents du service public, on assiste aujourd'hui à une multiplication des contrats d'établissement dont certains, soumis à l'article 6-1 de la loi 84-16 fixe à 700 € la rémunération mensuelle. Il y a désormais des travailleurs pauvres et sans aucun avenir dans les écoles d'architecture.

Cette précarité n'affecte pas que les ATOS, elle touche aussi les enseignants vacataires.

Nous avons imposé la contractualisation des enseignants vacataires

La contractualisation des vacataires enseignants est une longue bataille que la CGT mène pratiquement seule depuis près de 8 ans. En leur attribuant un statut d'agent public par la contractualisation, Le ministre reconnaît que les enseignants vacataires, dans leur grande majorité, sont juridiquement des enseignants à part entière et non des intervenants occasionnels (définition de la vacataire).

Cette première victoire n'est pas suffisante. Leur salaire doit être revalorisé comme s'y est engagé le ministre et elle doit s'accompagner de créations massives de postes d'enseignants titulaires pour permettre leur titularisation.

La contractualisation prend effet à compter du 1er octobre 2006. L'opposition de la plupart des directeurs d'école en retarde l'application mais le directeur de l'architecture a confirmé au cours du dernier CTPM que les contrats seraient tous signés au plus tard en mars. Nous continuons notre action pour obtenir les meilleures conditions pour les enseignants concernés avec la généralisation des contrats de trois ans renouvelables.

avant le 19 mars 2007

...Votez CGT-Culture...Votez CGT-Culture...Votez CGT-Culture...

cgt-archi@culture.gouv.fr

www.cgt-culture.fr